58-2025

DELIBERATION N°3

DU

CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE

Séance du 22/07/2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Absents excusés : 1

L'an deux mil vingt-cinq le 22 juillet, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Fréderic, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 18/07/2025

Présents : Frédéric MILLET, Christophe VACHERON, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN, Odile PINTURIER, Hervé DUQUESNE, Marie-Claire JASSERAND, Isabelle BRUNEL, Valérie GUILLAUME

Absents excusés : Jean LESQUIR (pouvoir à Odile PINTURIER), Didier MASSACRIER (donne pouvoir à Frédéric MILLET), Didier CHAMBON (pouvoir à Christophe VACHERON), Sylvie DALLERY (pouvoir à Serge LOMBARDIN), Julien DELHEUR

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : avenant marché centre bourg

M le Maire rappelle que dans le cadre du marché centre bourg et du lot 11 ARCHIMBAUD, il est nécessaire de prévoir un avenant au marché, ce sera l'avenant 1 rectifié.

Montant du marché :

Total du lot CARRELAGE - FAIENCES	
Total H.T. :	28 999,65€
Total T.V.A. (20%) :	5 799,93€
Total T.T.C. :	34 799,58€

soit la somme de trente-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf euros et cinquante-huit centimes toutes taxes comprises.

Nouveau montant avenant 1

Total H.T.	**18 605,73**
Total T.V.A. 20,00 %	**3 721,15**
Total T.T.C.	22 326,88
Net à payer (Euro)	**22 326,88**

et du lot 13 REY, il est nécessaire de prévoir un avenant au marché, ce sera l'avenant 1 rectifié.

Montant avenant 4

Total H.T : 260 169.40 €
Total T.V.A. (20%) : 52 033.88 €
Total T.T.C. : 312 203.28 €

Nouveau montant du marché public : avenant 1

Total H.T : 265 126 €
Total T.V.A. (20%) : 53 022.68 €
Total T.T.C. : 318 148.68 €

Le maire invite le conseil à délibérer et à l'autoriser à signer ces avenants.
Vu le dossier présenté Le conseil municipal, après délibération, décide d'autoriser le Maire à signer ces deux avenants.

13 voix sur 13 voix exprimées
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,

Transmis au représentant de l'Etat le : 24/07/2025

La secrétaire,
Marie-Claire JASSERAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214202285-20250723-Delib3-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/07/2025

Le maire atteste que la présente délibération sera
Publiée et mise en ligne à compter du 24/07/2025

22/07/2025